ÉVALUATION DES INCIDENCES

Fiche de Synthèse
Natura 2000

Gorges de la Vézère autour de Treignac

LOCALISATION DU SITE

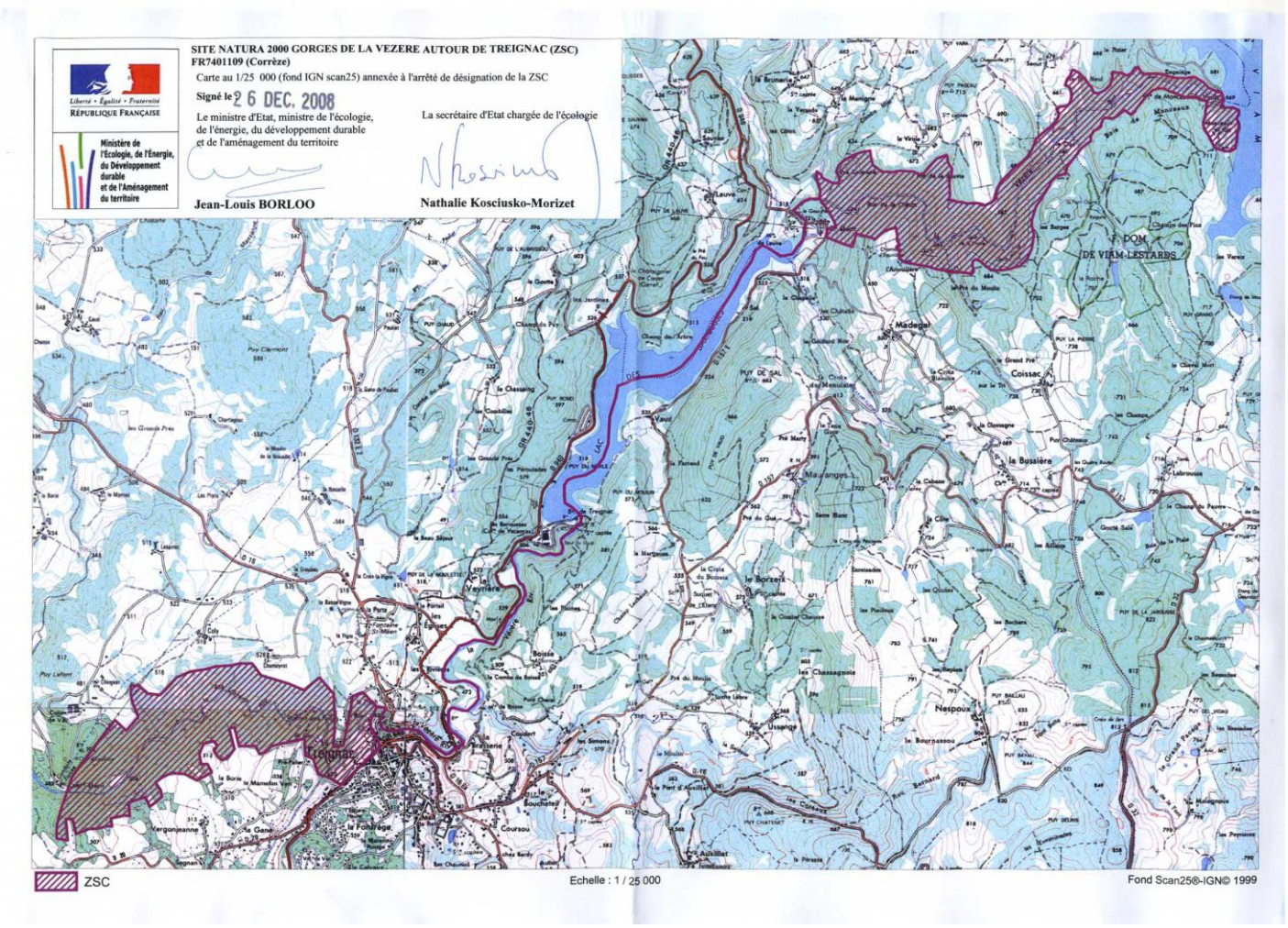

CARTE D'IDENTITÉ DU SITE

CODE : FR7401109
STATUT : ZSC (Zone Spéciale de Conservation)
DIRECTIVE EUROPÉENNE : Habitat- Faune-Flore
RÉGION CONCERNÉE : Région Limousin
DÉPARTEMENT CONCERNÉ : Corrèze (19)
COMMUNES CONCERNÉES : Treignac, Affieux, Saint Hilaire les Courbes, Lestards, Viam
SURFACE : 345 ha
ALTITUDE MINIMUM : 375 m **ALTITUDE MAXIMUM :** 630 m
PATRIMOINE D'INTÉRÊT EUROPÉEN : 8 habitats
AM DÉSIGNATION DU SITE : 26 décembre 2008
DATE DE VALIDATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS INITIAL/RÉVISÉ PAR LE COMITE DE PILOTAGE : 20 mars 2007
ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE VALIDATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS INITIAL/RÉVISÉ : 15 avril 2011
CHARTE : charte valide
OPÉRATEUR LOCAL : Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin

DESCRIPTIF DU SITE

Comme son nom l'indique, le site se situe dans les Gorges de la Vézère, au nord du département de la Corrèze entre les villes de Viam et de Treignac.
A l'est de la zone, on est dans le plateau de Millevaches et au sud on sort du massif des Monédières.
La surface totale du site est approximativement de 345 hectares. Il est composé de deux entités d'environ 175 hectares chacune, séparées par un linéaire de 8 kilomètres de long qui suit la Vézère après le barrage des Bariousses.
Le site se répartit entre 310 ha de forêts (soit 90% de la surface) et 35 ha de terrains non forestiers (soit 10% de la surface).
Il s'agit essentiellement de peuplements feuillus situés sur des pentes moyennes à fortes. Les peuplements résineux relativement jeunes, qui représentent une surface d'environ 40 ha (soit 13% de la surface boisée) sont situés sur les parties les moins difficiles d'accès. L'activité sylvicole, en dehors de ces secteurs reboisés, est relativement faible (coupes de bois de feu…). D'autre part, le vieillissement général du massif nécessite de réfléchir à son renouvellement pour éviter une dégradation de la qualité des bois et des risques sanitaires.
Sur le site étudié et aux environs, le patrimoine naturel recensé est important et diversifié : il comporte un site inscrit (le lac de Viam) et plusieurs Z.N.I.E.F.F.(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique).
Au milieu de la partie haute du site, se trouve le Saut de la Virolle, aménagé pour la visite.
Deux barrages hydroélectriques (Monceau-la-Virolle et Bariousses), concédés à EDF, concernent directement le site.
Le canoë constitue l'activité de plein air la plus représentée sur le site. Un parcours de 5 km 300 part de Treignac et traverse tout le site Natura 2000 situé en aval de la ville.

LES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE

NOM SIMPLIFIÉ	NOM	CODE NATURA 2000	SURFACE	MENACES PRINCIPALES SUR LE SITE
Milieux agro pastoraux				
Landes sèches européennes	Landes sèches européennes	**4030**	4 ha	- Fermeture du milieu par envahissement par les ligneux - Abandon des pratiques agropastorales - Enrésinement - Surpâturage - Plantations d'essences inadaptées - Défrichement -Morcellement des surfaces - Drainage - Utilisation de produits phytosanitaires - Eutrophisation - Feux accidentels - Piétinement - Erosion artificielle (sports mécaniques)
Formations à Nard	Formations à Nard riches en espèces sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	**6230**	3 ha	
Mégaphorbiaies	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins	**6430**	1 ha	
Milieux rocheux				
Pentes rocheuses à végétation chasmophytique	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	**8220**	**0,1 ha**	- Fermeture du milieu - Envahissement ponctuel par de la végétation basse - Ombrage par les ligneux environnants - Feux accidentels - Utilisation de produits phytosanitaires - Piétinement - Erosion artificielle (sports mécaniques, escalade)
Roches siliceuses avec végétation pionnière	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	**8230**	**0,1 ha**	
Milieux forestiers				
Forêts alluviales à aulnaies-frênaies	Aulnaies-frênaies de rivières à Alnus glutinosa et fraxinus excelsior (Alnopadion, Alnion incanae, Salicion albae)	**91EO**	3 ha	- Aménagements brutaux ou inadaptés du cours d'eau et de ses berges - Modification du régime hydrique - Défrichement - Drainage - Enrésinement - Espèces exotiques invasives (végétales et animales) - Utilisation de produits phytosanitaires - Passage d'engin - Erosion artificielle (sports mécaniques)
Hêtraies à houx	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petrae ou Ilici-Fagenion)	**9120**	92 ha	- Coupes rases sur des surfaces importantes ou sans précautions particulières par rapport à la rivière - Plantations d'essences inadaptées - Erosion artificielle (sports mécaniques)

LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE

NOM SIMPLIFIÉ	NOM	CODE NATURA 2000	MENACES PRINCIPALES SUR LE SITE
Invertébrés			
Damier de la Succise	Eurodryas aurinia	1065	- assèchement des zones humides - amendement des prairies en nitrates - fauche pendant la période de développement larvaire. La gestion des milieux par un pâturage ovin est déconseillée, car celui-ci exerce une pression très importante sur Eurodryas aurinia
Lucane cerf-volant	Lucanus cervus	**1083**	
Mammifères			
Loutre	Lutra lutra	**1355**	- fragmentation des habitats - modification des niveaux d'eau - diminution de la qualité des eaux de surface - déboisement des berges - entretien trop important des ripisylves - développement des loisirs nautiques et de la fréquentation humaine
Barbastelle	Barbastellus barbastellus	**1308**	- conversion à grande échelle des peuplements forestiers autochtones - destruction des peuplements arborés linéaires - traitements phytosanitaires - exploitation intensive du sous-bois
Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii	**1323**	
Grand murin	Myotis myotis	**1324**	
Poissons			
Lamproie de Planer	Lampetra planeri	**1096**	- diminution de la qualité des eaux de surface - déboisement, érosion des berges - prolifération des ouvrages sur les cours d'eau

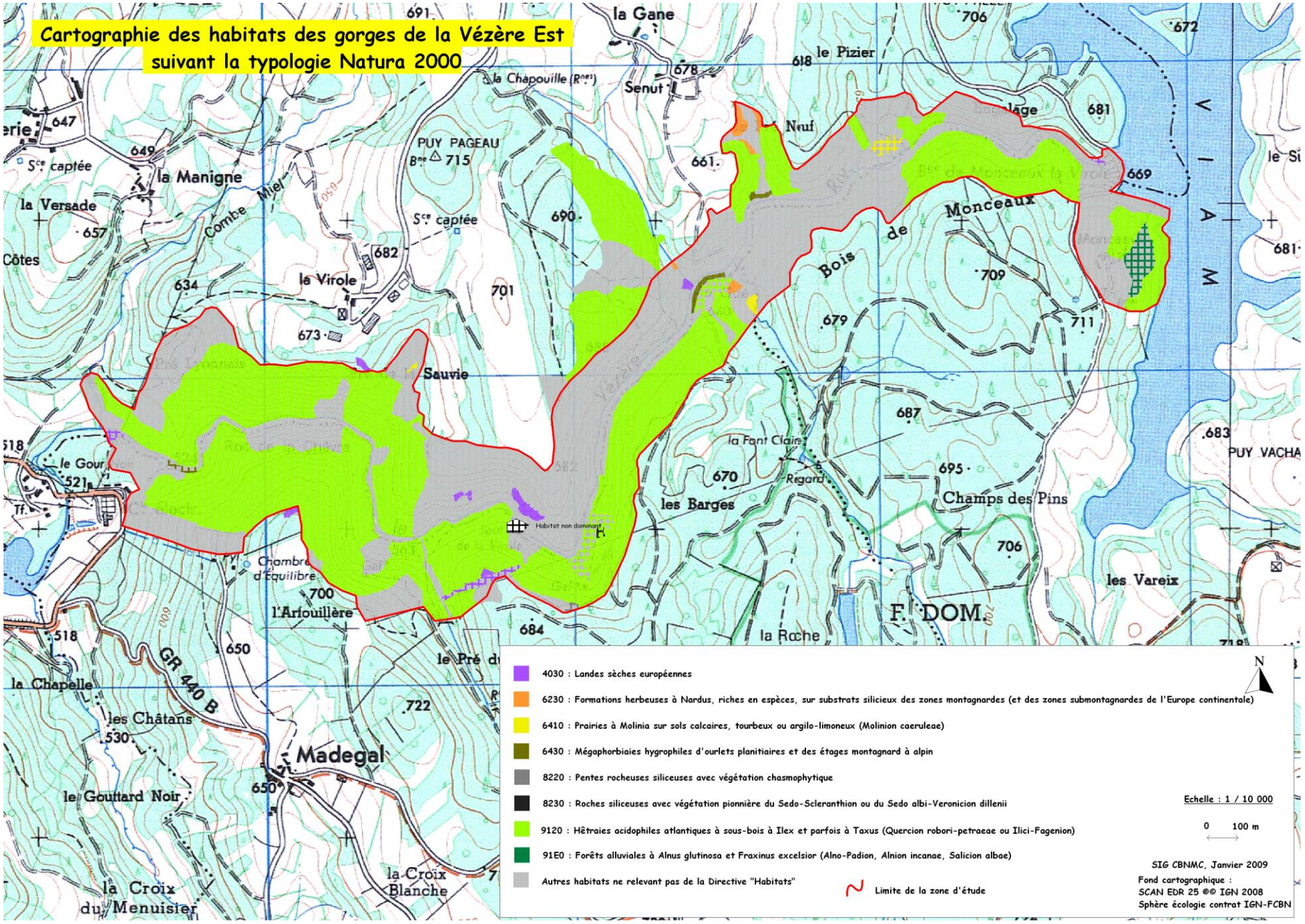
Cartographie des habitats des gorges de la Vézère Est
suivant la typologie Natura 2000
la Gane
le Pizier
Senut
la Chapouille
PUY PAGEAU
715
la Manigne
la Versade
Côtes
Combe Miel
la Virole
Sauvie
Bois de Monceaux
Monceaux
la Font Claire
Regard
les Barges
Champs des Pins
PUY VACHA
le Gour
Habitat non dominant
Chambre d'équilibre
l'Arfouillère
la Roche
F. DOM.
les Vareix
le Pré du
la Chapelle
GR 440 B
les Châtans
Madegal
le Goutard Noir
la Croix du Menuisier
la Croix Blanche
4030 : Landes sèches européennes
6230 : Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
6410 : Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)
6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
8220 : Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
8230 : Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii
9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)
91E0 : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
Autres habitats ne relevant pas de la Directive "Habitats"
Limite de la zone d'étude
N
Echelle : 1 / 10 000
0 100 m
SIG CBNMC, Janvier 2009
Fond cartographique :
SCAN EDR 25 ©© IGN 2008
Sphère écologie contrat IGN-FCBN

Cartographie des habitats des gorges de la Vézère Ouest suivant la typologie Natura 2000

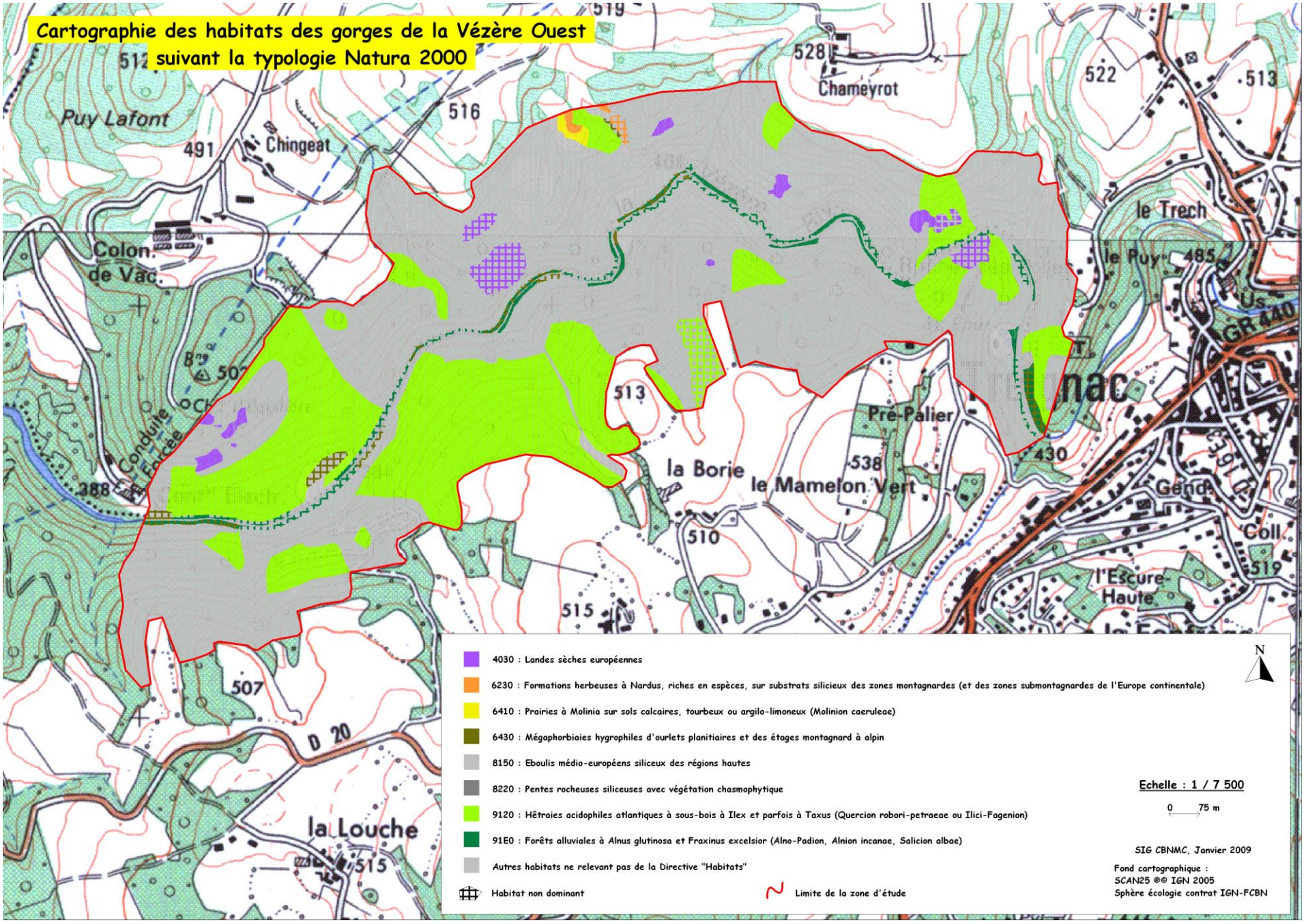

LES OBJECTIFS DE CONSERVATION DU SITE

Lors de la rédaction du document d'objectifs, le Comité de Pilotage a fixé les objectifs suivants :
- Amélioration et/ou maintien des espèces d'intérêt communautaire en milieu forestier
- Amélioration des connaissances scientifiques
- Animation et promotion de Natura 2000
- Information-formation à destination des propriétaires
- Sensibilisation du public et des usagers du site

RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

Le code de l'environnement (articles L414-1 et suivants) prévoit l'obligation de réaliser une évaluation d'incidence dès lors qu'un projet ou un plan est susceptible d'impacter un ou plusieurs sites Natura 2000.
En cas de non respect des obligations relatives à l'évaluation des incidences Natura 2000 ou à la charte signée, le porteur de projet est passible de suites administratives et de sanctions pénales (conformément à l'article L 414-5-1 du Code de l'environnement).

CONTACTS

- **opérateur local : CRPF du Limousin Bureau de Tulle**

Maison du Pôle Bois
Puy Pinson - 19000 TULLE
Tél. : 05 55 21 55 84
E-mail : bernard.pellissier@crpf.fr

- **DDT 19**

Cité Administrative BP 314 19011 TULLE cedex - tel : 05 55 21 80 26
http://www.correze.equipement-agriculture.gouv.fr/natura-2000-r370.html >

- **DREAL Limousin :**

http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r129.html

- **MEDDE :**

http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html >

AUTRES SOURCES D'INFORMATION

- lien sur le DOCOB et la Charte du site
- lien sur les cahiers d'habitats
- lien sur l'évaluation d'incidence Natura 2000 (réglementation, listes locales)